

Attestation universitaire Accueil et Santé de l'enfant adopté

Responsable universitaire

Pr. F. HUET

Service pédiatrie 1
CHU, Hôpital d'Enfants, Dijon

Responsable pédagogique

Dr J.V. de MONLEON

Service pédiatrie 1
CHU, Hôpital d'Enfants, Dijon
Tél : 03.80.29.33.59
Fax : 03.80.29.35.60
jvm@chu-dijon.fr

Intervenants

Dr J.V. de MONLEON

pédiatre anthropologue
responsable de la consultation
d'Adoption Outremer.

Dr H Sarre (Pédopsychiatre)

A Vinay (Psychologue)
Intervenants ponctuels du Conseil
Général, des associations de
parents adoptifs, des Organismes
Agréés à l'Adoption

Publics et pré-requis

Professionnels de l'enfance dans
le domaine de la santé, de la
justice, du secteur social et de
l'enseignement et à divers interve-

nants concernés par l'adoption :

- Pédiatres, médecins généralistes, autres spécialistes
- Psychologues, Infirmières
- Personnel des conseils généraux et de l'ASE
- Magistrats, enseignants
- Membres d'association de parents adoptifs ou d'adoptés adultes
- Membres d'organismes autorisés pour l'adoption

Le nombre de participants étant limité à 30 personnes, un courrier de motivation devra être adressé au Dr JV de Monléon pour obtenir l'autorisation d'inscription

→ OBJECTIFS

Depuis une vingtaine d'années, ce sont plus de 70 000 enfants, pour la plupart d'origine étrangère qui ont été adoptés en France. A ce nombre important en valeur absolue s'ajoute un aspect qualitatif avec des particularités propres aux enfants adoptés, en fonction notamment de leur histoire et de leur origine. A ce jour, aucune formation universitaire portant sur l'adoption et ses problèmes médicaux n'existe dans une faculté de médecine. Or, la demande est importante de la part de différents professionnels amenés à rencontrer des enfants adoptés (médecins, enseignants, travailleurs sociaux et magistrats) et de la part des pouvoirs publics. Le projet de créer des consultations spécialisées pour l'accueil des enfants adoptés est aussi souvent évoqué.

→ PROGRAMME

Généralités (5h) : Adoption et culture (*Histoire, Anthropologie, Mythes d'hier et aujourd'hui*) ; Motivations et Circonstances de l'adoption : qui est adopté, qui adopte ? | **Le cheminement de l'adoption (5h)** : L'agrément ; Choix du mode d'adoption et du pays d'origine : exemples d'adoption par le biais de l'AFA ou d'OAA ou par démarche individuelle - exemples des particularités de certains pays - validation judiciaire de l'adoption | **Adoption et santé (7h)** : Avant l'adoption : conseils avant l'adoption, visite pré-adoption ; Le bilan d'arrivée, la première consultation de l'enfant ; Les 3 types de pathologie : risques non spécifiques - risques géographiques - risques propres à l'adoption ; Santé mentale de l'enfant et adolescent adopté ; Le rôle du médecin traitant ; La vie quotidienne : sommeil, appétit | **Adoption et société (4h)** : La scolarité de l'enfant adopté ; Les médias et le grand public | **Echecs de l'adoption (3h)** | **L'accompagnement des familles adoptives (4h)** : Aide, soutien, écoute et accompagnement des familles adoptives : rôle des associations de parents : EFA, MASF, APPO, Pétales - CG et OAA, cela peut continuer après - les consultations spécifiques d'adoption | **La famille adoptive (2h)** : Les parents : super parents ou Thénardier, la fratrie adoptive ou biologique, les grands-parents, les amis ; Les adoptés devenus adultes (*témoignages*)

→ ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

Durée : 1 an ; 32h (2 séminaires de 2 jours : jeudis et vendredis)

Nombre d'inscrits limité à 30 (sélection par lettre de motivation)

- Enseignement théorique sous forme de power Point
- Témoignages et temps d'échanges oraux
- Salle d'enseignement de l'hôpital d'enfants.

→ CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Assiduité obligatoire pour pouvoir passer l'examen

Rédaction d'un projet personnel ou mise au point bibliographie originale ayant trait à l'adoption

→ CALENDRIER

2 séminaires de 2 jours : 1ère quinzaine de décembre 2009 et mars 2010
jeudis de 9h à 12h30 et 14h à 18h30 et vendredis de 8h à 12h et 13h30 à 16h30.

→ INSCRIPTION

- avant le 1er novembre : autorisation d'inscription à demander auprès du responsable pédagogique.
- avant le 30 novembre : inscription auprès du département de formation médicale continue

→ COÛT

- si inscription individuelle : 365 €
- si prise en charge par l'employeur : 725 €.